

Délibérations de la commune de PLEYBER-CHRIST
Séance du 10/10/2024

2024-040 Adoption du principe d'une concession d'aménagement – Opération de renouvellement urbain des fontaines

2024-041 Création d'une commission aménagement – Opération de renouvellement urbain des Fontaines

2024-042 Acquisition du local de Monsieur Tromeur à l'espace Parmentier

2024-043 Participation de la commune à l'initiation au Breton à l'école

2024-044 recensement de la population 2025 – création de sept postes d'agents recenseurs

2024-045 Validation de la proposition de l'ANCT pour un accompagnement de la commune à la mise en œuvre de projet participatif

2024-046 Convention classe verte avec l'association APE de Pleyber-Christ

2024-047 Modification du forfait scolaire à l'école Saint-Pierre

2024-048 Subventions aux associations sportives-Gouren et Trail

Le Maire,
Julien KERGUILLEC

Publication le : 11/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

— COMMUNE DE —
PLEYBER
CHRIST

L'an deux mille vingt-quatre le 10 octobre à 18h30

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Jacqueline BOURBIGOT, Emmanuel BECQUET, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Maria des Lourdes DA SILVA, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Vanessa DUGARD, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN

Absents : Erwan NORMAND (procuration Emmanuel Becquet) Nolwenn MALENGREAU (procuration Alexandre BOUGET) Pascale DERRIEN (procuration Danièle LARHANTEC), Catherine LAURENT (procuration Jacqueline BOURBIGOT), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Simon BUISSON

N° d'ordre de la
délibération :
N°2024-040

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Monsieur Julien KERGUILLEC, Maire, présente le rapport suivant :

La commune de Pleyber-Christ souhaite mener une opération de renouvellement urbain sur le quartier des Fontaines, ancienne friche commerciale située en cœur de bourg.

Pour cela, elle a dans un premier temps :

Objet : Adoption
du principe
d'une
concession
d'aménagement
– Opération de
renouvellement
urbain des
Fontaines

- fait appel à l'établissement Foncier de Bretagne pour l'acquisition et les proto-aménagements du site (démolition / dépollution). Une convention opérationnelle a été signée le 13 avril 2022 ;
- réalisé une étude pré-opérationnelle de programmation urbaine (avec l'Atelier du Lieu) permettant de définir un programme susceptible d'être réalisé et d'établir un bilan financier prévisionnel. Cette étude a également permis de retenir la procédure de concession d'aménagement pour l'aménagement de ce site.

Pour réaliser cette opération de renouvellement urbain sur le quartier des Fontaines, plusieurs modes opératoires ont été examinés dont les principaux sont les suivants :

- La régie : le programme est apparu trop complexe au regard des moyens humains et techniques de la commune ;
- La concession d'aménagement : celle-ci apparaît constituer l'outil le mieux adapté pour permettre de concéder la réalisation des travaux tout en définissant un programme des aménagements.

Date de
convocation :
26/09/2024

La commune de Pleyber-Christ souhaite donc désormais poursuivre ce projet d'aménagement en recrutant un concessionnaire.

L'attribution des concessions d'aménagement est soumise à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes en application de l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme.

Les conditions de cette mise en concurrence sont précisées aux articles R. 300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre le 10 octobre à 18h30

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Jacqueline BOURBIGOT, Emmanuel BECQUET, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Maria des Lourdes DA SILVA, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Vanessa DUGARD, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN

N° d'ordre de la délibération : N°2024-041
Absents : Erwan NORMAND (procuration Emmanuel Becquet) Nolwenn MALENGREAU (procuration Alexandre BOUGET) Pascale DERRIEN (procuration Danièle LARHANTEC), Catherine LAURENT (procuration Jacqueline BOURBIGOT), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration Tangi BRETON)
Secrétaire de séance : Simon BUISSON

Monsieur Julien KERGUILLEC, Maire, présente le rapport suivant :

La commune de Pleyber-Christ souhaite mener une opération de renouvellement urbain sur le quartier des Fontaines, ancienne friche commerciale située en cœur de bourg.

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

Pour cela, elle a dans un premier temps :

- fait appel à l'établissement Foncier de Bretagne pour l'acquisition et les proto-aménagements du site (démolition / dépollution). Une convention opérationnelle a été signée le 13 avril 2022 ;
- réalisé une étude pré-opérationnelle de programmation urbaine (avec l'Atelier du Lieu) permettant de définir un programme susceptible d'être réalisé et d'établir un bilan financier prévisionnel. Cette étude a également permis de retenir la procédure de concession d'aménagement pour l'aménagement de ce site.

Objet : Création d'une commission aménagement – Opération de renouvellement urbain des Fontaines

Pour réaliser cette opération de renouvellement urbain sur le quartier des Fontaines, plusieurs modes opératoires ont été examinés dont les principaux sont les suivants :

- La régie : le programme est apparu trop complexe au regard des moyens humains et techniques de la commune ;
- La concession d'aménagement : celle-ci apparaît constituer l'outil le mieux adapté pour permettre de concéder la réalisation des travaux tout en définissant un programme des aménagements.

Date de convocation : 26/09/2024

La commune de Pleyber-Christ souhaite donc désormais poursuivre ce projet d'aménagement en recrutant un concessionnaire.

L'attribution des concessions d'aménagement est soumise à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes en application de l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme.

Les conditions de cette mise en concurrence sont précisées aux articles R. 300-4 et suivants du code de l'urbanisme.

Pour les contrats de concession dont la valeur estimée est inférieure au seuil européen, l'article R. 3126-4 du code de la commande publique prévoit que l'autorité concédante publie l'avis de concession au Bulletin officiel des annonces des marchés publics ou

dans un journal d'annonces légales. Elle apprécie si, compte tenu de la nature ou du montant des services ou des travaux en cause, une publication dans une revue spécialisée correspondant au secteur économique concerné ou au Journal officiel de l'Union européenne est en outre nécessaire pour garantir l'information des opérateurs économiques raisonnablement vigilants pouvant être intéressés par le contrat de concession

Concernant les collectivités territoriales, une commission doit, par ailleurs, être constituée au sein de l'organe délibérant à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Le code de l'urbanisme ne précise pas le nombre de personnes membres de la commission. Je vous propose de fixer ce nombre à 3 titulaires et 3 suppléants.

La commission émet un avis sur les propositions reçues, préalablement aux discussions engagées par la personne habilitée pour ce faire.

Le conseil municipal désigne la personne habilitée à engager ces discussions et à signer la convention. Cette personne peut recueillir l'avis de la commission à tout moment de la procédure.

Au terme de la procédure, le conseil municipal choisit le concessionnaire, sur proposition de la personne habilitée à mener les discussions et à signer la convention et au vu de l'avis ou des avis émis par la commission.

Concernant les modalités concrètes de l'élection de la commission prévue dans le cadre de la procédure d'attribution des concessions d'aménagement, ce sont les suivantes :

- En application de l'article R. 300-9 du code de l'urbanisme, l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission s'effectue selon la technique de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.
- Il y aura donc constitution de listes de candidatures.
- Le conseil municipal définira les modalités du dépôt des listes de candidatures et le nombre de sièges à pourvoir.

Délibération

COMMUNE DE PLEYBER-CHRIST - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10
OCTOBRE 2024 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Julien KERGUILLEC, Maire,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-4 et suivants et R. 300-4 et suivants,
- le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3120-1 et suivants,

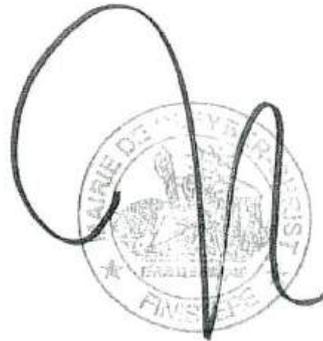
CONSIDERANT :

- La complexité des opérations d'aménagement programmées, leur coût, leur nécessaire fiabilité juridique et le besoin de recourir à des aménageurs dans le cadre d'une concession d'aménagement,
- La nécessité de créer une commission *ad hoc*, chargée de donner un avis sur les propositions reçues,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **FIXE** le nombre de sièges à pourvoir à 3 membres titulaires et 3 membres suppléants,
- **NOMME** membres de la commission *ad hoc* Julien KERGUILLEC, Alexandre BOUGET et Anthony COLLETER , titulaires et Thierry PIRIOU, Pierre-Yves CROGUENNEC et Yves KERVEVAN, suppléants

FAIT ET DELIBERE A PLEYBER-CHRIST, EN L'HOTEL DE VILLE, LES JOURS, MOIS ET ANS SUSDITS POUR EXTRAIT CONFORME. LE MAIRE, Julien KERGUILLEC

The image shows a circular official seal of the Municipality of Pleyber-Christ. The seal features a central emblem with a figure and text around the perimeter, including "MAIRIE DE PLEYBER-CHRIST" and "FINISTÈRE". A large, dark, handwritten signature is written over the seal.

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 029-212901631-20241011-2024041-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

L'an deux mille vingt-quatre le 10 octobre à 18h30

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Jacqueline BOURBIGOT, Emmanuel BECQUET, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Maria des Lourdes DA SILVA, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Vanessa DUGARD, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN

N° d'ordre de la
délibération :
N°2024-042

Absents : Erwan NORMAND (procuration Emmanuel Becquet) Nolwenn MALENGREAU (procuration Alexandre BOUGET) Pascale DERRIEN (procuration Danièle LARHANTEC), Catherine LAURENT (procuration Jacqueline BOURBIGOT), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Simon BUISSON

**Nombre
conseillers :**

de Monsieur Julien KERGUILLEC, Maire, présente le rapport suivant :

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

La commune de Pleyber-Christ souhaite faire l'acquisition du local de M. Paul TROMEUR, architecte dans le bâtiment Parmentier. Cette acquisition permettrait de donner une unité visuelle et fonctionnelle plus grande à l'ensemble du bâtiment, dont la majorité est déjà propriété communale.

Pour cela, elle a dans un premier temps :

Objet :
Acquisition du
local de Monsieur
Tromeur à
l'espace
Parmentier

- pris contact avec M.TROMEUR qui est favorable à cette cession
- M.TROMEUR autorise également la commune à intégrer dans le chantier Parmentier les travaux de son espace actuel (rénovation énergétique, changement de menuiserie...)

Pour réaliser cette opération d'acquisition, les services suivants devront être sollicités :

- France domaine pour le prix de l'acquisition du bien ;
- un notaire pour l'élaboration de l'acte sachant que les frais de ce dernier seront partagés entre la commune et M. TROMEUR ;
- ainsi qu'un géomètre expert pour la division foncière et le relevé de surface ;

Date
convocation :
26/09/2024

de Le conseil municipal désigne Monsieur Le Maire comme personne habilitée à mandater les différents intermédiaires ainsi qu'à signer tout élément nécessaire à la vente.

Délibération

COMMUNE DE PLEYBER-CHRIST - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10
OCTOBRE 2024 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Julien KERGUILLEC, Maire,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,

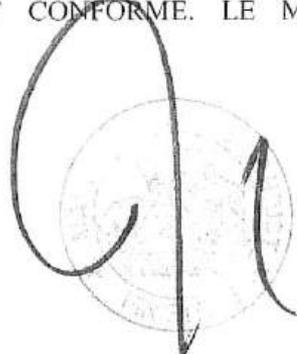
CONSIDERANT :

- La nécessité d'acquérir ce bien,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le Maire à mandater les différents intermédiaires ainsi qu'à signer tout élément nécessaire à la vente,

FAIT ET DELIBERE A PLEYBER-CHRIST, EN L'HOTEL DE VILLE, LES JOURS,
MOIS ET ANS SUSDITS POUR EXTRAIT CONFORME. LE MAIRE, Julien
KERGUILLEC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JK', is written over a circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

L'an deux mille vingt-quatre le 10 octobre à 18h30

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Jacqueline BOURBIGOT, Emmanuel BECQUET, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stéphane NEAR, Maria des Lourdes DA SILVA, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Vanessa DUGARD, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN

N° d'ordre de la
délibération :
N°2024-043

Absents : Erwan NORMAND (procuration Emmanuel Becquet) Nolwenn MALENGREAU (procuration Alexandre BOUGET) Pascale DERRIEN (procuration Danièle LARHANTEC), Catherine LAURENT (procuration Jacqueline BOURBIGOT), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Simon BUISSON

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Monsieur Julien KERGUILLEC, Maire, présente le rapport suivant :

Le conseil départemental et la Direction académique des Services de l'Education Nationale entendent œuvrer de manière active pour que les jeunes Finistériens, qui ne poursuivent pas une scolarité en bilingue, puissent bénéficier d'une initiation à la langue bretonne dans le cadre du temps scolaire.

Objet :
**Participation de
la commune à
l'initiation au
breton à l'école**

A Pleyber-Christ les enfants de l'école Robert Desnos et Jules Ferry bénéficient de ce dispositif.

Les heures d'initiation au breton sont dispensées chaque semaine par l'association KLT, chaque classe bénéficiant d'une heure hebdomadaire.

Le coût estimatif annuel est de 10 800€ avec un reste à charge pour la commune à hauteur de 4 200€.

**Date de
convocation :**
26/09/2024

La collectivité est inscrite dans ce dispositif depuis de nombreuses années et cette initiation donne satisfaction aux équipes enseignantes.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au financement de la langue bretonne dans les écoles primaires publiques pour la période de septembre 2024 à juillet 2028.

Délibération

COMMUNE DE PLEYBER-CHRIST - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10
OCTOBRE 2024 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Julien KERGUILLEC, Maire,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,

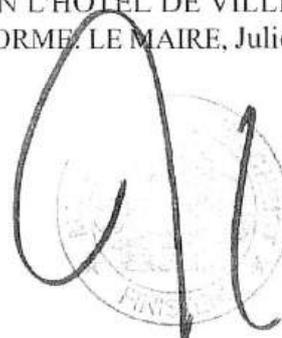
CONSIDERANT :

- de poursuivre cette initiative en faveur des enfants scolarisés dans les écoles publiques,
- Autorise Le Maire à signer la convention pour la période de septembre 2024 à juillet 2028

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** le Maire à poursuivre cette initiative en faveur des enfants scolarisés dans les écoles publiques et à signer la convention pour la période de septembre 2024 à juillet 2028

FAIT ET DELIBERE A PLEYBER-CHRIST, EN L'HOTEL DE VILLE, LES JOURS,
MOIS ET ANS SUSDITS POUR EXTRAIT CONFORME. LE MAIRE, Julien
KERGUILLEC

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'PLEYBER-CHRIST' and 'Maire'.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

PLEYBER
CHRIST

N° d'ordre de la
délibération :
N°2024-044

L'an deux mille vingt-quatre le 10 octobre à 18h30

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Jacqueline BOURBIGOT, Emmanuel BECQUET, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stéphane NEAR, Maria des Lourdes DA SILVA, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Vanessa DUGARD, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN

Absents : Erwan NORMAND (procuration Emmanuel Becquet) Nolwenn MALENGREAU (procuration Alexandre BOUGET) Pascale DERRIEN (procuration Danièle LARHANTEC), Catherine LAURENT (procuration Jacqueline BOURBIGOT), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Simon BUISSON

Nombre
de
conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Monsieur Julien KERGUILLEC, Maire, présente le rapport suivant :

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'un recensement général de la population sera réalisé du **15 janvier au 16 février 2025**.

L'Assemblée délibérante,

Objet :
Recensement de la
population 2025 –
création de sept
postes d'agents
recenseurs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2002-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Considérant la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2025,

Considérant que le découpage de la commune a été revu à la demande des services de l'INSEE, que la commune est répartie en 7 districts

Il y a lieu de créer **7 postes agents recenseurs**.

Date
de
convocation :
26/09/2024

Délibération

COMMUNE DE PLEYBER-CHRIST - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10
OCTOBRE 2024 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Julien KERGUILLEC, Maire,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,

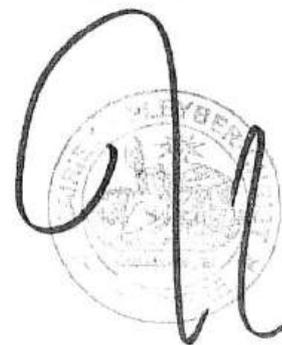
CONSIDERANT :

- la nécessité d'embauche pour la réalisation de cette obligation,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la création sept postes d'agents recenseurs

FAIT ET DELIBERE A PLEYBER-CHRIST, EN L'HOTEL DE VILLE, LES
JOURS, MOIS ET ANS SUSDITS POUR EXTRAIT CONFORME. LE MAIRE,
Julien KERGUILLEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

L'an deux mille vingt-quatre le 10 octobre à 18h30

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

N° d'ordre de la
délibération :
N°2024-045

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Jacqueline BOURBIGOT, Emmanuel BECQUET, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Maria des Lourdes DA SILVA, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Vanessa DUGARD, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN

Absents : Erwan NORMAND (procuration Emmanuel Becquet) Nolwenn MALENGREAU (procuration Alexandre BOUGET) Pascale DERRIEN (procuration Danièle LARHANTEC), Catherine LAURENT (procuration Jacqueline BOURBIGOT), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Simon BUISSON

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

Monsieur Julien KERGUILLEC, Maire, présente le rapport suivant :

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il a obtenu une proposition de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour un accompagnement de la commune à la mise en œuvre de projet participatif dans le cadre du programme porté par l'agence intitulé « Territoires d'engagement ».

Objet : Validation de la proposition de l'ANCT pour l'accompagnement de la commune à la mise en œuvre d'un projet participatif

L'ANCT propose, dans le cadre de ce programme :

- Une mise en action sans appel à projet standardisé, une contractualisation pensée localement et construite par étape.
- Un financement à 100%, par l'ANCT, de l'accompagnement mis en œuvre dans le cadre de Territoires d'engagement (formation & conduite du changement pour les élus, agents, partenaires et habitants ; conception partagée de projets d'engagement ; appuis et relais sur le terrain).
- Un appui stratégique de l'ANCT pour la conception du parcours, la mise en lien avec des prestataires de confiance, la supervision générale de l'accompagnement, le croisement de regards et d'expériences avec d'autres collectivités.

L'accompagnement aurait vocation à démarrer dès l'automne 2024 et à s'étendre sur toute l'année 2025.

**Date de
convocation :**
26/09/2024

de Considérant le souhait de la commune de bâtir un nouveau Plan Communal de Sauvegarde et une version actualisée de son Document d'Information Communal sur les Risques majeurs, et de travailler ces documents dans une démarche participative associant élus, agents et habitants, l'accompagnement de l'ANCT permettrait de consolider la démarche en y apportant l'accompagnement de formateurs et d'intervenants sur ces sujets dans une dimension participative.
Le Maire propose donc à l'Assemblée délibérante de valider la proposition d'accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires en s'inscrivant dans le programme « Territoires d'engagement ».

Délibération

COMMUNE DE PLEYBER-CHRIST - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Julien KERGUILLEC, Maire,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

- le projet communal de mise en œuvre d'un projet participatif sur son territoire concernant l'élaboration d'un PCS et d'un DICRIM actualisés, et la nécessité d'un appui sur ce sujet,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la proposition de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires sur ce projet
- **Autorise** le Maire à mandater les différents intermédiaires ainsi qu'à signer tout élément nécessaire à la mise en œuvre de ce projet

FAIT ET DELIBERE A PLEYBER-CHRIST, EN L'HOTEL DE VILLE, LES JOURS,
MOIS ET ANS SUSDITS POUR EXTRAIT CONFORME. LE MAIRE, Julien
KERGUILLEC



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

L'an deux mille vingt-quatre le 10 octobre à 18h30

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Jacqueline BOURBIGOT, Emmanuel BECQUET, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Maria des Lourdes DA SILVA, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Vanessa DUGARD, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN

N° d'ordre de la
délibération :
N°2024-046

Absents : Erwan NORMAND (procuration Emmanuel Becquet) Nolwenn MALENGREAU (procuration Alexandre BOUGET) Pascale DERRIEN (procuration Danièle LARHANTEC), Catherine LAURENT (procuration Jacqueline BOURBIGOT), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Simon BUISSON

Nombre
de
conseillers :

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

Monsieur Julien KERGUILLEC, Maire, présente le rapport suivant :

L'école primaire publique organise pour son cycle 3 (41 élèves) une classe nature du 17 mars au 21 mars 2025 au centre Le Hedraou à Perros-Guirec,

La Région Bretagne, au titre du PASS Classe Nature Biodiversité aide les séjours initiés sur le territoire régional sous condition de dépôt d'une demande via la plateforme dématérialisée.

Objet :
Convention classe
verte avec
l'association APE
de Pleyber-Christ

Une demande de subvention va donc été déposée à ce titre via l'accès de la commune.

Une subvention de 8000€ est espérée.

Dans ce cadre la commune est uniquement facilitateur et n'a pas vocation à prendre en charge les frais afférents à une classe nature. Une convention sera donc signée avec l'APE qui règlera à la commune le montant du séjour, hors subvention attribuée.

Montant prévisionnel du séjour 10 075 € TTC.

Date
convocation :
26/09/2024

de
Délibération

COMMUNE DE PLEYBER-CHRIST - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10
OCTOBRE 2024 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Julien KERGUILLEC, Maire,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,

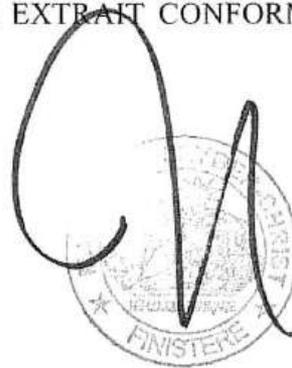
CONSIDERANT :

- l'intérêt pour l'école primaire de cette classe nature,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **Autorise** le Maire à déposer une subvention au titre du Pass Class nature pour le séjour des enfants de l'école primaire à une classe nature du 17 mars au 21 mars 2025 au centre Le Hedraou à Perros-Guirec,
- **Inscrit** la dépense au budget communal 2025

FAIT ET DELIBERE A PLEYBER-CHRIST, EN L'HOTEL DE VILLE, LES JOURS, MOIS ET ANS SUSDITS POUR EXTRAIT CONFORME. LE MAIRE, Julien KERGUILLEC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JK', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PLEYBER-CHRIST' at the top, 'LE MAIRE' in the center, and 'FINISTERE' at the bottom. There is also a small star symbol on the left side of the stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

N° d'ordre de la
délibération :
N°2024-047

L'an deux mille vingt-quatre le 10 octobre à 18h30

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Jacqueline BOURBIGOT, Emmanuel BECQUET, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Maria des Lourdes DA SILVA, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Vanessa DUGARD, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN

Absents : Erwan NORMAND (procuration Emmanuel Becquet) Nolwenn MALENGREAU (procuration Alexandre BOUGET) Pascale DERRIEN (procuration Danièle LARHANTEC), Catherine LAURENT (procuration Jacqueline BOURBIGOT), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration Tangi BRETON)

Secrétaire de séance : Simon BUISSON

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Monsieur Julien KERGUILLEC, Maire, présente le rapport suivant :

Vu les demandes de subventions reçues,

Objet :
Modification du
forfait scolaire à
l'école Saint-
Pierre

Après examen, la commission enfance jeunesse propose de modifier le forfait scolaire appliqué à l'école Saint-Pierre (55 € / mois et par enfant /10 mois) et de l'augmenter en le portant à 61 € / mois et par enfant /10 mois.

Délibération

COMMUNE DE PLEYBER-CHRIST - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10
OCTOBRE 2024 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date
convocation :
26/09/2024

de
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Julien KERGUILLEC, Maire,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

- que la demande est correctement justifiée,

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

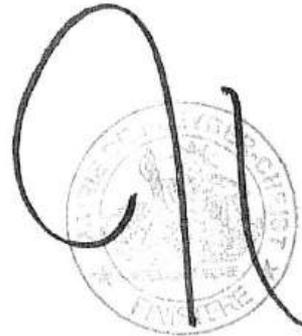
ID : 029-212901631-20241010-2024047-DE

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **Autorise** le Maire à modifier et signer les conventions avec l'école Saint-Pierre ainsi qu'à modifier le montant du forfait par mois, par élève sur une période de 10 mois.

- **Inscrit** la dépense au budget communal 2025

FAIT ET DELIBERE A PLEYBER-CHRIST, EN L'HOTEL DE VILLE, LES JOURS, MOIS ET ANS SUSDITS POUR EXTRAIT CONFORME. LE MAIRE, Julien KERGUILLEC

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PLEYBER-CHRIST' and 'FINISTERE' around a central emblem. The signature is a stylized, cursive 'JK'.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

N° d'ordre de la
délibération :
N°2024-048

L'an deux mille vingt-quatre le 10 octobre à 18h30

Le conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Alexandre BOUGET, Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Marie-Claire PARCHEMINAL, Jacqueline BOURBIGOT, Emmanuel BECQUET, Claire LAFOSSE, Aurélie BONTHONNEAU, Stephane NEAR, Maria des Lourdes DA SILVA, Simon BUISSON, Sabine REBEYROTTE, Vanessa DUGARD, Anthony COLLETER, Yves KERVEVAN

Absents : Erwan NORMAND (procuration Emmanuel Becquet) Nolwenn MALENGREAU (procuration Alexandre BOUGET) Pascale DERRIEN (procuration Danièle LARHANTEC), Catherine LAURENT (procuration Jacqueline BOURBIGOT), Pierre-Yves CROGUENNEC (procuration Tangi BRETON)
Secrétaire de séance : Simon BUISSON

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

Monsieur Julien KERGUILLEC, Maire, présente le rapport suivant :

Les commissions Sport/vie associative et Enfance/Jeunesse/ Ecoles, proposent d'attribuer les subventions suivantes à ces 2 associations sportives suite à leur demande

- **GOUREN : 832 euros**
- **TRAIL : 250 euros**

Objet :
Subventions aux
associations
sportives
Gouren et Trail

Délibération

COMMUNE DE PLEYBER-CHRIST - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10
OCTOBRE 2024 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de
convocation :
26/09/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Julien KERGUILLEC, Maire,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,

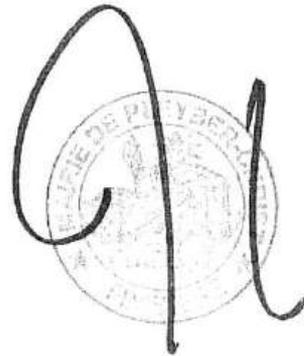
CONSIDERANT :

- L'intérêt porté à ces deux associations par les administrés

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **Autorise** le Maire à verser à ces deux associations la somme de : 832 euros au Club de gouren Skol Gouren Pleiber et 250 euros à l'association Ar Coat
- **Inscrit** la dépense au budget communal 2024

FAIT ET DELIBERE A PLEYBER-CHRIST, EN L'HOTEL DE VILLE, LES JOURS,
MOIS ET ANS SUSDITS POUR EXTRAIT CONFORME. LE MAIRE, Julien
KERGUILLEC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JK', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PLEYBER-CHRIST' and a central emblem.